



Renociation à une reconnaissance de dettes

Par **Papy57**, le 14/10/2019 à 16:50

Bonjour je souhaite renoncer à une reconnaissance de dettes au profit de mon fils. Il est lui-même signataire de cette dette avec son associé en parts égales (50/50). Ce prêt que j'ai consenti au deux associés je souhaiterais qu'il reste en vigueur ,mais que la société qu'ils ont créée rembourse mon fils .Il serait donc débiteur de par la société et créancier par mon renoncement.

Cela est-il possible et réalisable sous seig privé comme a été rédigée dette reconnaissance de dettes ?

Merci pour vos renseignements